

MINISTÈRE DES ARMÉES

Cabinet de la Ministre

Le Directeur
du Cabinet civil
et militaire

Paris, le 20.02.19 000490
ARM/SDBC/DEAGM/MDAC
PES

Madame, Monsieur,

Par lettre du 7 décembre dernier, vous avez à nouveau fait part à la ministre des armées de votre souhait que la mention « Mort pour le service de la Nation » soit attribuée à l'adjudant-chef François Woignier, décédé le 2 août 2017.

Malgré un nouvel examen particulièrement attentif de votre requête, je ne peux malheureusement que vous confirmer les termes de la correspondance que j'ai adressée le 13 mars dernier à Madame Olivia Woignier par laquelle je l'informais que, conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de réserver une suite favorable à sa demande dans la mesure où le décès de l'adjudant-chef François Woignier est survenu accidentellement lors d'un exercice de préparation opérationnelle sur le camp de Caylus.

Toutefois, votre famille peut bénéficier de différents dispositifs de soutien.

Ainsi, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et du code des pensions civiles et militaires de retraite, Madame Olivia Woignier s'est vue attribuer une pension de veuve le 13 août dernier avec date de jouissance au 3 août 2017.

Par ailleurs, le code de la défense (cf. articles L. 4123-13 et suivants) prévoit une protection particulière en faveur des enfants des militaires décédés ou blessés accidentellement, en temps de paix, au cours d'exercices préparant au combat. Les enfants bénéficiaires de cette protection, prononcée par un jugement du tribunal de grande instance, relèvent de l'action sociale des armées. Au regard des ressources effectives de la famille, une aide à l'éducation et/ou une allocation d'entretien, d'un an renouvelable, peuvent ainsi être attribuées, jusqu'à la majorité de l'enfant, à son père, à sa mère ou à son représentant légal. Des bourses et exonérations diverses peuvent en outre être accordées par l'Etat aux enfants protégés, même au-delà de leur majorité, en vue de faciliter leur instruction.

.../...

Famille WOIGNIER
11 allée des Villas Fleuries
06800 Cagnes-sur-Mer

En outre, les services départementaux de l'Aude¹ et des Alpes-Maritimes² de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Je vous propose par ailleurs de rencontrer le contrôleur général des armées Thibaut de Vansay de Blavous, conseiller social de la ministre des armées. A cet égard, je vous invite à vous rapprocher de son secrétariat³ afin de fixer la date de votre rencontre.

En tout état de cause, soyez assurés une nouvelle fois de l'entier soutien des armées à l'égard de tous les membres de votre famille et de la reconnaissance de l'institution pour le parcours militaire remarquable de l'adjudant-chef Woignier.

Regrettant de ne pouvoir vous adresser une réponse plus conforme à vos vœux, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Martin BRIENS

¹ 7 square Gambetta – 11000 Carcassonne – tel : 04.68.10.27.00

² 6 avenue Maréchal Foch – 06000 Nice – tel : 04.93.80.59.13

³ tel : 01.42.19.35.05 – 01.42.19.82.06